



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INDRE

Siège Social

24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. : 02 54 61 61 00
Fax : 02 54 61 61 16
Email : direction@indre.chambagri.fr

**DECISION DE DELEGATION
DE SIGNATURE**

Monsieur Robert CHAZE, agissant en qualité de Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre.

Vu les articles R 511-69 der. al. et R 511-64 al. 3 du code rural

Décide

Article 1 :

De donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Mme Lydie LE ROUX en sa qualité de Directrice Générale de la Chambre d'Agriculture de l'Indre à l'effet de signer au nom du Président :

- les commandes passées dans la limite de 1 000 € HT à l'exception des dépenses d'investissement
- les annexes de l'acte d'engagement en cas de sous traitance dans le cadre d'un appel d'offres;
- les factures pour attestation du «Service Fait» ;
- les attestations d'inscription à des stages financés par le pôle emploi ;
- les états de présence des stagiaires en exploitation (fin de stage) ;
- les inscriptions et conventions de stages du personnel de la chambre d'agriculture ;
- les congés déposés par les chefs de service et le personnel d'administration générale ;
- les ordres de missions et frais de déplacements des chefs de service et du personnel d'administration générale;
- les bordereaux et courriers de transmission aux services de l'Etat des dossiers d'instruction élaborés dans le cadre des missions de service public « installation – transmission»
- les courriers et actes administratifs de gestion courante.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lydie LE ROUX, délégation est donnée à Christophe PERIGORD, chef de service, à l'effet de signer, au nom du Président, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1 ci-dessus.

Article 3 :

La délégation consentie par la présente décision prendra effet à compter du 28 février 2019.

Article 4 :

Tous les documents à caractère financier signés par Lydie LE ROUX ou Christophe PERIGORD dans le cadre de la présente délégation de signature seront signés : « pour le Président et par délégation, ...».

Article 5 :

La présente décision sera publiée et notifiée à Mme l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Indre.

Fait à Châteauroux,
Le 28 février 2019
Le Président,
Robert CHAZE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Chaze', with a horizontal line underneath.